



DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le Décret n° 2.11.681 du 28 hijra 1432 (25 novembre 2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Division et de Service dans les Administrations publiques
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jomada 2 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des Etablissements publics ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture des candidatures pour pouvoir au poste de **Chef du Service des Relations avec les Partenaires Régionaux** relevant de la Direction Régionale du Conseil Agricole de la Région de Drâa Tafilalet.

ARTICLE 2 : Les candidatures sont ouvertes aux cadres nationaux relevant des Services de l'Etat, des Etablissements et entreprises publics et des collectivités territoriales, dont les statuts du personnel prévoient la possibilité de leur détachement auprès des Etablissements publics ; Les candidats doivent justifier des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou à des grades équivalents ayant un indice similaire ;
- ✓ Disposer, d'au moins, un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, deux (2) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste ;

Aussi l'appel à candidatures est ouvert aux agents titulaires relevant de l'ONCA remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre classé au grade d'administrateur 3ème grade ou à des grades équivalents ayant un indice similaire,
- ✓ Disposer au moins de 15 ans de service dont au moins 4 ans en qualité de grade d'administrateur 3ème grade, ou à des grades équivalents.



ARTICLE 3 : Les missions et les attributions des postes à pourvoir figurent dans la fiche de poste jointe à cet avis.

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler au poste sus indiqué doivent présenter un dossier en cinq (05) exemplaires, regroupant les pièces suivantes :

- 1) Une demande de candidature portant obligatoirement l'avis favorable de l'Administration d'origine ainsi que l'avis du supérieur hiérarchique sur les compétences du candidat, y compris pour les candidats faisant partie du personnel de l'ONCA ;
- 2) Une copie de la carte d'identité nationale ;
- 3) Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;
- 4) Toutes les pièces justificatives des conditions demandées pour occuper le poste en question (Diplôme, Attestation récente de travail...) ;
- 5) Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question ;

Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leurs programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau d'ordre de l'ONCA situé à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui, en face de la Mosquée Lalla Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard, le 06/09/2021 à 16h.**

ARTICLE 6 et DERNIER : Cette décision est publiée dans le site www.emploi-public.ma et sur le site officiel de l'ONCA: onca.gov.ma

Le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole
BAHAJI Jaouad

DIRECTION REGIONALE DU CONSEIL AGRICOLE

Intitulé du poste	Chef du service relations avec les partenaires régionaux
Attachement hiérarchique	Directeur régional du conseil agricole
Mission et Attributions	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les relations de partenariat avec les chambres d'agriculture et les professionnels qui contribuent au soutien des missions principales de l'ONCA ;• Soutenir les actions de partenariats stratégiques signées au niveau national et prévoir leur déclinaison en projets de partenariat régionaux en coordination avec la direction centrale de l'ONCA;• Participer au montage et à la négociation des accords de partenariat régionaux avec les parties prenantes de conseil agricole ;• Suivre et évaluer les partenariats.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none">• Connaissances du secteur agricole et du conseil agricole ;• Capacités d'analyse et de synthèse ;• Pro-activité, capacité d'anticipation.• Esprit d'analyse et de synthèse ;